



Président . M. Paul J. F. LUSAKA (Zambie).

## POINT 20 DE L'ORDRE DU JOUR

### La situation au Kampuchea : rapport du Secrétaire général (suite)

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Conformément à la décision prise lors de la 40<sup>e</sup> séance, la liste des orateurs pour le débat sur cette question sera close aujourd'hui à 17 heures.

2. M. KASEMSRI (Thaïlande) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation souhaite appuyer le projet de résolution A/39/L.3, sur la situation au Kampuchea, qui nous a été présenté à la 40<sup>e</sup> séance avec éloquence par le Ministre des affaires étrangères adjoint de la Malaisie, et dont mon pays est également auteur. Dans ce projet de résolution, l'Assemblée générale cherche à réaffirmer les résolutions qu'elle a adoptées au cours de cinq occasions précédentes qui préconisent le retrait de toutes les forces étrangères du Kampuchea, le rétablissement et la préservation de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ce pays, le droit du peuple kampuchéen de décider de son sort et l'engagement de la part de tous les Etats de ne pas s'ingérer et de ne pas intervenir dans les affaires intérieures du Kampuchea. Dans ce projet de résolution l'Assemblée réitère aussi son appel pour que l'on continue à fournir une assistance humanitaire d'urgence aux Kampuchéens qui sont encore dans le besoin, en particulier ceux qui se trouvent le long de la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea et dans les centres d'accueil situés en Thaïlande.

3. Nous avons également sous les yeux le rapport du Secrétaire général concernant la situation au Kampuchea [A/39/576]. Ma délégation apprécie grandement l'intérêt actif et continu du Secrétaire général à l'égard de ce problème qui a une incidence vitale sur la paix, la stabilité et le bien-être de l'Asie du Sud-Est et de ses peuples. Ma délégation se félicite du rôle joué par le représentant spécial du Secrétaire général, M. Rafeuddin Ahmed, dans la recherche d'un règlement politique d'ensemble au problème. Ma délégation est également très reconnaissante au représentant spécial du Secrétaire général qui a assumé la tâche de coordonner les opérations de secours humanitaire en faveur du peuple kampuchéen et des villages thaïlandais touchés, M. Tatsuhiro Kunugi. A cet égard, il convient de rendre un hommage tout particulier au personnel des institutions des Nations Unies ainsi qu'à celui des organismes internationaux de secours et organismes bénévoles, pour les efforts inlassables et les sacrifices qu'ils ont consentis pour venir en aide aux réfugiés et aux personnes déplacées le long de la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea. Le Gouvernement royal thaïlandais continuera de

coopérer étroitement avec ces institutions car les besoins demeurent pressants et il reste encore beaucoup à faire pour y répondre.

4. La situation au Kampuchea continue d'être un sujet de profonde préoccupation et une menace sérieuse pour la paix et la sécurité internationales. L'occupation étrangère de ce pays par la force armée est en contradiction manifeste et directe avec les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies, qui constituent la base indispensable de la conduite des relations entre Etats. L'intervention armée étrangère provoque toujours des souffrances considérables aux Kampuchéens, qui, de plus en plus nombreux, sont obligés de fuir leur pays et de se mettre en quête de nourriture, d'abri et de sécurité. En outre, les hostilités armées au Kampuchea débordent régulièrement la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea, entraînant la mort d'innocents et des dégâts matériels importants dans les villages thaïlandais.

5. Nous voyons que la puissance occupante fait miroiter les perspectives de négociations en vue d'un règlement, et qu'ensuite elle fait obstacle et pose des conditions à la réalisation de ce règlement. Nous assistons à des tentatives visant à modifier le caractère démographique et la composition des territoires occupés. Nous avons été témoins des souffrances des réfugiés qui sont forcés de fuir dans des pays voisins. Et pendant tout ce temps, l'élimination des combattants de la résistance nationale se poursuit ainsi que la répression de la population sous occupation.

6. Au début de cette année, les troupes vietnamiennes au Kampuchea ont à nouveau lancé des attaques armées contre des camps de civils kampuchéens, le long de la frontière, dans le cadre de l'offensive annuelle en saison sèche. Cette offensive, comme celle des années précédentes, a donné lieu, à plusieurs reprises et en de nombreux endroits, à l'incursion de troupes vietnamiennes en territoire thaïlandais, dont les détails ont été communiqués par mon gouvernement au Secrétaire général et au Conseil de sécurité. Nous avons constaté avec regret que ces attaques ont été lancées immédiatement après les visites, qui ont suscité une grande publicité, du Ministre des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam, en Indonésie et en Australie, avec une escale en Thaïlande. Alors que les déclarations prononcées par le Ministre des affaires étrangères du Viet Nam, en particulier à Canberra, étaient encore à l'étude pour y trouver des signes encourageants de souplesse, l'offensive de la saison sèche était lancée et entraînait mort et souffrances parmi les civils innocents. Des dizaines de milliers de kampuchéens, une fois de plus, étaient contraints de fuir en territoire thaïlandais. Comme le Secrétaire général l'a dit à juste titre dans son rapport, l'espoir de l'instauration d'un dialogue plus constructif entre les pays concernés ne s'est pas

réalisé et les incidents armés ont contribué à recréer un climat de tension dans la région.

7. Depuis plus de cinq ans, les Etats de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et la communauté internationale ont engagé le Viet Nam à prendre part à la recherche d'une solution politique d'ensemble au problème kampuchéen. Comme cela se produit chaque année, avant la réunion de l'Assemblée générale, des déclarations émanant de différents cercles, à Hanoi, ont donné lieu à certaines hypothèses sur une nouvelle attitude plus souple dont pourrait faire preuve le Viet Nam. Cette année, selon certaines informations, le Ministre des affaires étrangères du Viet Nam aurait accepté l'entrée d'une commission internationale de contrôle pour le maintien de la paix au Kampuchea. Nous avons regretté que la déclaration du Ministre des affaires étrangères du Viet Nam devant cette Assemblée n'ait indiqué aucune souplesse et aucune modification de fond dans la position rigide du Viet Nam.

8. Parlant de la question du Kampuchea, le 11 octobre, le Ministre des affaires étrangères du Viet Nam a, une fois de plus, déclaré [27<sup>e</sup> séance] que son pays rejette catégoriquement l'appel en faveur du retrait des forces. Il a même dit que les prétendus volontaires vietnamiens resteraient au Kampuchea de cinq à dix ans au moins et qu'"alors le problème du Kampuchea se sera ainsi de lui-même résolu". La question qui se pose est de savoir de quelle manière se réalisera et quelle forme revêtira cette solution définitive pour le Kampuchea, telle qu'envisagée par le Ministre des affaires étrangères du Viet Nam, dans cinq à dix ans.

9. Entre-temps, le Ministre des affaires étrangères du Viet Nam demande un dialogue entre les pays membres de l'ANASE et les pays d'Indochine. En lançant cet appel, il voudrait que nous négligions certains points fondamentaux. Premièrement, les troupes vietnamiennes resteraient au Kampuchea. Deuxièmement, le Viet Nam demande, en fait, aux Etats membres de l'ANASE de considérer le régime fantoche de Phnom Penh comme l'une des trois parties indochinoises, afin de lui octroyer le caractère légitime qu'il n'a pas et ne doit pas avoir. Troisièmement, des dialogues entre le Viet Nam et les différents Etats membres de l'ANASE ont eu lieu depuis l'apparition du problème kampuchéen; en fait, le Ministre des affaires étrangères du Viet Nam passe librement par Bangkok lors de la plupart de ses voyages à l'étranger. Mais au cours des nombreux dialogues et réunions qui ont eu lieu, les Vietnamiens n'ont cessé de recourir à des tactiques dilatoires en évitant d'aller au cœur du problème, qui est l'intervention armée étrangère au Kampuchea et le droit du peuple kampuchéen à l'autodétermination, et, très souvent, une série de dialogues est suivie d'une nouvelle offensive militaire vietnamienne au Kampuchea. Enfin, il faut reconnaître que, dans toutes négociations sur le Kampuchea, le gouvernement légitime de ce pays, c'est-à-dire le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique, sous la présidence du prince Norodom Sihanouk, doit y participer étroitement. Le caractère légitime de ce gouvernement a été, une fois de plus, reconnu par l'Assemblée. Le Viet Nam ferait bien d'admettre cette réalité et d'envisager des négociations directement avec son président pour ce qui est de l'avenir du Kampuchea.

10. Dans son discours devant l'Assemblée, le 29 septembre dernier [7<sup>e</sup> séance], le prince Norodom Sihanouk a réitéré son appel en faveur de la réconciliation nationale au Kampuchea, entre toutes les parties kampuchéennes qui accepteraient d'œuvrer en vue d'un Kampuchea indépendant, neutre et non aligné. Ma délégation est fermement convaincue que la réconciliation nationale, un processus que le peuple khmer doit entreprendre lui-même avec la participation de toutes les parties, est indispensable à la réalisation d'une paix à long terme, à la sécurité et au développement au Kampuchea, qui contribueront à la sécurité de ses voisins, dont le Viet Nam.

11. De même, le Ministre des affaires étrangères de la Thaïlande a récemment déclaré :

"Nous n'avons aucune animosité inhérente à l'égard du Viet Nam ou de son peuple. Notre opposition aux mesures prises par le Viet Nam au Kampuchea sont légitimement fondées sur les principes juridiques, moraux et humanitaires universellement reconnus. En même temps, l'ANASE demeure disposée à examiner toute proposition véritable présentée par le Viet Nam, en vue de résoudre le problème kampuchéen et d'améliorer nos relations."

12. Les pays membres de l'ANASE ont proposé plusieurs mesures pratiques qui pourraient être prises dans un premier temps pour rendre possible un règlement politique d'ensemble, comme l'ont demandé différentes résolutions de l'Organisation des Nations Unies et la Déclaration sur le Kampuchea<sup>1</sup>, adoptée en 1981 par la Conférence internationale sur le Kampuchea, tenue sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Dans la déclaration commune des ministres des affaires étrangères des pays membres de l'ANASE, intitulée "Appel en faveur de l'indépendance du Kampuchea", rendue publique à Djakarta le 21 septembre 1983<sup>2</sup>, il a été proposé un retrait progressif des troupes sur une base territoriale, la constitution de zones de sécurité pour les civils, l'introduction de groupes d'observateurs pour le maintien de la paix afin de surveiller les retraits de troupes et le cessez-le-feu, et la réconciliation nationale de toutes les parties kampuchéennes.

13. Il faut rappeler dans ce contexte qu'il existe un mécanisme international qui permettrait de trouver une solution politique globale au problème kampuchéen. Il s'agit du Comité spécial de la Conférence internationale sur le Kampuchea, placé sous la présidence de M. Massamba Sarré, du Sénégal. Le Comité n'a pas relâché ses efforts louables, comme en témoigne son rapport<sup>3</sup>. Le Président de la Conférence internationale, M. Willibald Pahr, de l'Autriche, entreprend des efforts semblables. En tant que première mesure, il vient de proposer la création d'une zone de sécurité autour d'Angkor Vat, non seulement pour préserver ce patrimoine antique de la culture et de la civilisation khmères, mais également en tant que point de départ possible d'une réconciliation nationale khmère. Ma délégation estime que cette initiative mérite d'être retenue.

14. Ma délégation voudrait une fois de plus prier instamment le Viet Nam de répondre aux efforts sincères déployés par la communauté internationale pour trouver une solution juste et durable au problème kampuchéen et pour entamer un processus de négociations véritables et de compréhension mutuelle ayant pour

base les principes essentiels de la Charte des Nations Unies. Nous sommes bien conscients du fait que le Viet Nam, jusqu'ici, a repoussé les efforts de l'Assemblée et les résolutions pertinentes qui ont été adoptées. Cependant, nous prions instamment le Viet Nam de bien vouloir revoir sa position, dans son propre intérêt et dans l'intérêt du peuple kampuchéen ainsi que dans celui de la paix, de la stabilité et de la coopération en Asie du Sud-Est.

15. Le projet de résolution sur la situation au Kampuchea, présenté à l'Assemblée par 54 Etats Membres, est destiné à établir les bases d'un règlement politique d'ensemble du conflit kampuchéen et d'une solution efficace aux problèmes connexes d'ordre humanitaire, conformément aux buts et aux principes de la Charte. On parle, dans ce texte, d'un avenir dans lequel le peuple kampuchéen jouirait de son droit inaliénable à l'autodétermination. On y exprime de nouveau l'espoir qu'après une solution politique d'ensemble un comité intergouvernemental sera créé afin d'envisager un programme d'assistance au Kampuchea aux fins du relèvement de l'économie kampuchéenne et du développement économique et social de tous les Etats de la région. On y exprime la conviction qu'après une solution politique d'ensemble du problème kampuchéen les pays de la région poursuivront leurs efforts en vue de l'établissement d'une zone de paix, de liberté et de neutralité en Asie du Sud-Est. Ma délégation est donc persuadée que ce projet de résolution mérite l'appui de tous les Etats épris de justice et de paix.

16. M. WOOLCOTT (Australie) [*interprétation de l'anglais*] : La situation tragique dont souffre le peuple du Kampuchea demeure, hélas, sans réel changement. L'Australie a appuyé toute une série de résolutions adoptées par l'Assemblée concernant cette situation depuis 1979. Cette année encore, nous voterons en faveur du projet de résolution A/39/L.3.

17. L'engagement de l'Australie dans le règlement du problème du Cambodge est bien connu. Cet engagement est fonction de la place que nous occupons et du rôle que nous jouons dans la région de l'Asie et du Pacifique. Nous ne saurions ignorer les conséquences de notre situation géographique et le désir du peuple australien de vivre dans une région où règne l'harmonie et d'avoir des relations internationales enrichissantes.

18. Nous sommes directement affectés lorsque la rivalité des grandes puissances menace la paix dans notre région. Nous sommes directement concernés lorsque nos amis et nos voisins connaissent une déstabilisation en raison de tensions persistantes. Nous supportons une bonne part des conséquences directes des tensions et des violations des droits de l'homme. Pour ces raisons, la quête de paix de l'Australie n'est pas seulement un exercice théorique, mais répond à une nécessité pratique.

19. Le Gouvernement australien n'a jamais prétendu jouer autre chose qu'un rôle modeste dans la quête de paix au Cambodge. Nous continuerons de signaler les dangers que représente le cycle de violence qui se traduit par des guerres aux frontières. Rien ne nous permet de penser que la poursuite d'une solution militaire puisse donner des résultats satisfaisants.

20. En recherchant un règlement du problème cambodgien, nous ne devons pas perdre de vue le droit fondamental du peuple cambodgien à l'autodétermination. Nous ne voudrions pas qu'on lui impose une formule qui, aussi satisfaisante qu'elle paraisse pour les intérêts des puissances extérieures, ne lui donnerait pas un gouvernement qui réponde réellement à ses désirs. Non seulement cela irait à l'encontre des droits fondamentaux consacrés dans la Charte des Nations Unies, mais cela finirait également par susciter une recrudescence d'instabilité au Cambodge et dans la région.

21. L'Australie a continué d'inviter les parties principales au problème cambodgien à entamer un dialogue et elle a appuyé les pays membres de l'ANASE dans les efforts qu'ils déploient en vue d'établir un dialogue avec le Viet Nam. Quelle que soit la formule utilisée, aucune solution ne pourra être obtenue sans négociation, et nous félicitons l'Indonésie pour le rôle qu'elle joue en tant que point particulier de contact entre l'ANASE et le Viet Nam.

22. Nous avons été heureux de constater que des contacts ont eu lieu récemment entre les dirigeants du Viet Nam et les gouvernements des Etats de la région asiatique. Tous ces contacts contribuent à aplanir les divisions qui séparent les pays de l'Indochine et les autres pays de l'Asie de l'Est et du Sud-Est.

23. Au cours de l'année écoulée, l'Australie a poursuivi ses consultations étroites avec les Etats membres de l'ANASE, avec le Viet Nam et avec d'autres parties intéressées en ce qui concerne la question du Cambodge. Le Premier Ministre de l'Australie, M. Hawke, et le Ministre des affaires étrangères, M. Hayden, ont visité nombre de pays, et le Cambodge a constitué l'un des principaux sujets de discussion avec les dirigeants des pays concernés. Au cours de la même période, le Premier Ministre de la Malaisie, M. Mahathir, et les ministres des affaires étrangères de la Thaïlande, de la Malaisie et du Viet Nam sont venus en Australie. Ces visites ont permis de poursuivre le processus de consultation.

24. L'Australie s'est engagée à participer activement aux efforts humanitaires déployés par la communauté internationale en vue de résoudre les problèmes qui découlent de la situation cambodgienne. En tant que principal pays de réinstallation pour les Cambodgiens déplacés et pour d'autres peuples indochinois dans le même cas, nous continuerons à participer aux efforts de réinstallation, tout en exprimant des réserves à l'égard des propositions qui ne favoriseraient pas des solutions durables. Nous pensons qu'il faudrait également s'efforcer de réaliser un véritable rapatriement au Cambodge.

25. Nous n'hésiterons pas à condamner toutes les tentatives qui viseraient à exploiter la détresse des Cambodgiens déplacés à des fins politiques ou militaires. Nous continuerons à partager de façon équilibrée l'assistance que nous accordons dans la région frontalière entre la Thaïlande et le Cambodge pour répondre à des besoins humanitaires et celle que nous donnons à l'intérieur du Cambodge par l'intermédiaire d'organismes comme le FISE, le HCR et des organisations non gouvernementales. L'aide que nous apportons à l'intérieur du Cambodge est destinée à alléger les souffrances et à créer des conditions encou-

rageant les Cambodgiens à demeurer dans leur pays et engageant leurs compatriotes déplacés à envisager le retour dans leurs foyers.

26. Nous avons pris bonne note de l'intérêt que de nombreux pays ont exprimé pour l'effort international visant à restaurer l'ensemble du temple d'Ankor, au Cambodge. Nous étudions en ce moment les moyens qui permettraient de réaliser ce projet sans exacerber les divergences politiques existantes. Nous espérons que la communauté internationale pourra contribuer à la préservation de cet ancien patrimoine culturel du peuple cambodgien ainsi que de l'identité nationale de ce pays.

27. L'Australie considère que l'isolement persistant du Viet Nam de la vie économique et politique de la région constitue un danger. Cela ne veut pas dire que nous approuvions le comportement du Viet Nam qui, en partie, a donné lieu à cet isolement. Nous avons condamné l'invasion du Cambodge par le Viet Nam lorsqu'elle a eu lieu et continuons de la condamner. Il faut parvenir à un règlement négocié acceptable pour toutes les parties au différend, et le Viet Nam doit se retirer.

28. Cependant, nous maintiendrons nos relations bilatérales avec le Viet Nam. Des rapports plus féconds avec le Viet Nam nous permettraient de poursuivre certains objectifs importants pour l'Australie. Je citerai notamment l'efficacité de l'exécution de notre programme bilatéral de départ en bon ordre, les efforts pour réduire le nombre de départs illégaux du Viet Nam et les exhortations au titre des droits de l'homme qui intéressent profondément la population en Australie.

29. Cela nous a permis également d'avoir des contacts avec le Viet Nam au sujet du problème cambodgien, de même que nous en avons avec les pays membres de l'ANASE et d'autres puissances extérieures intéressées, notamment la Chine et les Etats-Unis. Nous ne prétendons pas avoir vu la position du Viet Nam sur la question cambodgienne changer de façon appréciable, mais les compromis de fond de la part de l'une quelconque des parties ne peuvent être que le résultat de négociations. Nous croyons que toutes les parties, y compris le Viet Nam, désirent résoudre les problèmes du Cambodge et qu'il faut en profiter pour rechercher le dialogue. Il serait tragique pour notre région, pour la communauté internationale et, surtout, pour le peuple cambodgien de perdre les chances que nous avons d'arriver à un règlement juste du problème.

30. Il ne faut pas oublier que c'est le peuple cambodgien qui souffre chaque jour des conséquences d'un conflit que la communauté internationale n'a pas réussi à résoudre.

31. Le projet de résolution dont l'Assemblée est saisie est le fruit des efforts continus des pays membres de l'ANASE pour arriver à une solution pacifique au Cambodge. L'Australie approuve chaleureusement ces efforts et ce projet de résolution.

32. M. HAJI OMAR (Brunéi Darussalam) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, comme c'est ma première intervention en séance plénière, permettez-moi de me joindre à ceux qui m'ont précédé pour vous présenter mes sincères félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la trente-

neuvième session de l'Assemblée générale. Avec votre considérable expérience de la diplomatie internationale, je suis sûr que vous conduirez les délibérations de la présente session à une issue fructueuse.

33. Il existe un grand nombre de problèmes auxquels le monde d'aujourd'hui est confronté, tous aussi pressants et urgents les uns que les autres. Il faut trouver une solution à chacun d'entre eux si nous voulons que ce monde soit un lieu meilleur pour chacun. Il est heureux que, grâce à l'Assemblée générale, nous soyons tous en mesure d'examiner les problèmes auxquels nous sommes confrontés, d'en discuter dans l'espoir d'aboutir à un accord sur ce que nous pouvons faire pour régler ces problèmes. Ce n'est certes pas une tâche facile, car chaque Etat a sa propre évaluation et sa façon d'aborder les problèmes. Cependant, on espère que l'opinion de la majorité l'emportera sur les autres et sera considérée comme une manière rationnelle de régler les problèmes. Mais, malheureusement, chaque année, cette assemblée mondiale a été le témoin du mépris dans lequel certains Etats Membres tiennent les résolutions de l'Organisation des Nations Unies et des manifestations d'arrogance à l'égard des décisions de l'Organisation. C'est, en fait, une tendance qui nous inquiète tous, en particulier le Brunéi Darussalam, pour qui l'Organisation des Nations Unies est un rempart.

34. Le Brunéi Darussalam est un petit pays, militairement faible. Nous ne pouvons pas contrer l'agression par une autre agression. Notre bouclier et notre arme ont toujours été les principes qui nous sont chers. Nous ne voulons pas de confrontation, particulièrement avec nos voisins, avec lesquels nous espérons maintenir des relations cordiales et amicales. Nous croyons que nous vivons tous dans un monde interdépendant, où nous avons tous besoin les uns des autres. Dans un tel contexte, nous considérons que la situation au Kampuchea est extrêmement grave. Il s'agit d'un cas d'intervention que le Brunéi Darussalam déplore profondément. L'invasion et l'occupation militaire du Kampuchea par le Viet Nam sont une violation flagrante de la Charte des Nations Unies, du droit du peuple kampuchéen à déterminer son propre destin et du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat souverain. C'est aussi un exemple de mépris total pour les résolutions de l'Assemblée générale. Depuis la trente-quatrième session, le Viet Nam a de façon répétée ignoré les résolutions de l'Assemblée générale lui demandant de retirer ses troupes du Kampuchea. Par son acte de défi, le Viet Nam a manifesté son mépris pour la Charte à laquelle il est partie et son insensibilité à l'égard du désir d'autodétermination du peuple kampuchéen.

35. Etant donné que nous nous trouvons nous-mêmes dans la région, nous craignons que les agissements du Viet Nam n'aient des répercussions sur la paix et la stabilité en Asie du Sud-Est. Nous pensons donc qu'il est de la plus grande urgence d'ajouter notre voix à toutes celles qui appuient les résolutions de l'Organisation des Nations Unies demandant au Viet Nam de se retirer du Kampuchea. Le Brunéi Darussalam ne veut pas dire qu'il sous-estime les intérêts de sécurité du Viet Nam dans le contexte de l'ensemble de la question du Kampuchea. Nous pensons qu'il faut trouver une solution qui tienne compte non seulement des intérêts de sécurité du Viet Nam, mais

également des intérêts de sécurité des autres Etats de la région. Cela a été clairement exposé par les pays membres de l'ANASE dans la proposition qu'ils ont faite au Viet Nam. Cependant, le Viet Nam doit comprendre qu'il lui faut retirer ses forces du Kampuchea avant que nous puissions tous nous asseoir à la table de négociations. L'ANASE a fait preuve de souplesse en n'exigeant pas un retrait immédiat, total et complet, mais un retrait progressif jusqu'à l'évacuation définitive, afin que le Viet Nam puisse être convaincu de la sincérité des intentions de l'ANASE. Le Viet Nam, quant à lui, doit montrer son intention authentique de se retirer et reconnaître que les désirs du peuple kampuchéen sont eux-mêmes fondamentaux dans le problème et doivent donc être considérés en premier lieu. C'est la raison de l'appel lancé par les ministres des affaires étrangères des pays membres de l'ANASE, le 21 septembre 1983<sup>2</sup>, demandant l'indépendance du Kampuchea. Dans cet appel, qui comprend les mesures les plus appropriées et les plus réalistes pour parvenir à un règlement politique global, les ministres des affaires étrangères des pays membres de l'ANASE invitent le Viet Nam à appuyer la réconciliation nationale.

36. Nous appuyons fermement le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique, sous la présidence du prince Norodom Sihanouk, au lieu du régime actuel, car ce dernier a été mis en place par l'agression d'une puissance étrangère. Nous pensons que le peuple kampuchéen doit décider lui-même qui doit constituer le gouvernement. L'ANASE et le Brunéi Darussalam n'ont aucun dessein à propos de la situation au Kampuchea, si ce n'est qu'ils souhaitent que l'indépendance nationale et l'unité nationale du Kampuchea soient restaurées et que la paix à long terme, la sécurité, la stabilité et le développement soient réalisés au Kampuchea afin de contribuer à la sécurité de tous ses voisins, y compris le Viet Nam.

37. L'ANASE reste déterminée à obtenir que cette région connaisse la stabilité politique et économique, la coexistence pacifique avec ses voisins, et un développement et une croissance économiques continus. Les mesures prises par le Viet Nam et l'attitude de ce pays à l'égard du problème kampuchéen sapent la paix, la sécurité et la stabilité dans cette région et entravent la croissance et le développement économiques. C'est pourquoi nous demandons au Viet Nam de cesser ses activités hostiles au Kampuchea afin que nous puissions réunir nos énergies et nos ressources pour que cette région devienne une entité prospère et stable.

38. Nous tenons également à insister sur l'importance de la poursuite de l'appui international dans la recherche d'un règlement politique global au Kampuchea. Nous espérons qu'un plus grand nombre de pays exercent des pressions sur le Viet Nam afin qu'il respecte les aspirations du peuple kampuchéen à l'autodétermination et à une réconciliation nationale de tout le peuple kampuchéen. Nous lançons un appel à tous les pays représentés ici pour qu'ils appuient le projet de résolution des pays membres de l'ANASE présenté à l'Assemblée générale et prouvent ainsi leur engagement à l'égard des principes de l'autodétermination et de la non-ingérence.

39. M. CAÑETE (Paraguay) [*interprétation de l'espagnol*] : L'Assemblée générale est saisie, une fois

encore, de la question du Kampuchea. Cinq ans se sont écoulés depuis que l'armée vietnamienne a envahi ce pays par surprise et a imposé un gouvernement de fait à Phnom Penh. Depuis lors, le peuple kampuchéen qui avait souffert des maux indicibles sous le régime tristement célèbre de Pol Pot, continue de déployer des efforts afin que ces problèmes disparaissent complètement, sans aucun résultat visible jusqu'à présent.

40. La constitution du Gouvernement de coalition, placé sous la présidence du prince Sihanouk, a représenté un progrès considérable; depuis son installation, ce gouvernement s'efforce d'obtenir, conformément aux objectifs et aux procédures recommandés par la Conférence internationale sur le Kampuchea, qui a eu lieu à New York en juillet 1981, le retrait des troupes étrangères qui occupent le pays, la neutralité du Kampuchea et l'installation, par le biais d'élections libres et supervisées par l'Organisation des Nations Unies, d'un gouvernement qui représente réellement les aspirations du peuple.

41. La paix au Kampuchea ne concerne pas que ce pays. Ses voisins immédiats de l'Asie du Sud-Est voient la stabilité et la sécurité de la sous-région menacées. De même, le respect des principes fondamentaux à la coexistence pacifique est en jeu.

42. C'est pour toutes ces raisons que ma délégation figure parmi les auteurs du projet de résolution dont nous sommes saisis, car, selon nous, il reprend tous les éléments qui pourraient mener à une solution rapide et juste du conflit au Kampuchea et il lance un appel aux Etats Membres pour leur demander d'adopter et de respecter ce texte.

43. Nous regrettons que, en dépit des bons offices du Secrétaire général, il n'ait pas été possible — et cela est essentiellement dû à l'intransigeance de la puissance d'occupation — de mettre au point un processus stable et permanent de négociation entre toutes les parties intéressées au conflit.

44. De même, ma délégation tient à exprimer sa reconnaissance et son appui au Comité spécial de la Conférence internationale sur le Kampuchea et demande à ce comité de poursuivre ses travaux jusqu'à ce que la Conférence se réunisse à nouveau.

45. Ma délégation pense également que l'aide à la population du Kampuchea doit se poursuivre en vue d'améliorer les conditions de vie auxquelles sont soumis les réfugiés et les personnes déplacées du Kampuchea par les envahisseurs étrangers.

46. Nous voudrions conclure notre intervention en lançant un appel aux parties pour qu'elles se consacrent le plus rapidement possible à la mise en place d'une instance de négociation appropriée. Tout retard intervenant en ce sens ne ferait qu'augmenter les souffrances du peuple kampuchéen et aggraver le conflit.

47. M. LING Qing (Chine) [*interprétation du chinois*] : L'Assemblée générale examine pour la sixième fois la question du Kampuchea. Je voudrais saisir cette occasion pour faire quelques observations sur cette question.

48. Nous savons tous que si le Viet Nam n'avait pas envahi le Kampuchea, la question du Kampuchea ne se serait jamais posée.

49. Si le Viet Nam avait déjà retiré ses troupes du Kampuchea, nous n'aurions pas à examiner aujourd'hui la question du Kampuchea.

50. Malheureusement, malgré l'adoption par l'Assemblée générale de résolutions exigeant le retrait de toutes les forces étrangères du Kampuchea, les troupes vietnamiennes continuent à s'y attarder, refusant de quitter les lieux, et le peuple kampuchéen est toujours soumis à la dévastation et au massacre d'année en année. Cela a contraint l'Assemblée générale à inscrire la question du Kampuchea à son ordre du jour et à examiner de façon répétée la situation au Kampuchea. Si elle l'a fait ce n'est pas seulement en raison de la profonde préoccupation qu'elle éprouve à l'égard du sort de la nation kampuchéenne, mais également parce qu'elle veut défendre la Charte des Nations Unies et les principes fondamentaux qui régissent les relations internationales. Si nous tolérions une violation quelconque des principes fondamentaux universellement acceptés de l'autodétermination nationale et de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats ou si nous permettions que la volonté de la majorité écrasante des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, telle qu'elle s'exprime dans les résolutions de l'Assemblée générale, soit tournée en dérision, nous ne serions pas à la hauteur de nos responsabilités en ce qui concerne le maintien de la justice internationale et la sauvegarde de la souveraineté et de l'indépendance des petits pays.

51. Premièrement, pour ce qui est de la situation au Kampuchea, je crois que personne ne peut faire une description plus véridique de cette situation et mieux exprimer toutes les aspirations de son peuple que ne l'a fait Samdech Norodom Sihanouk, président du Kampuchea démocratique et représentant légitime du peuple kampuchéen. Dans sa déclaration du 25 septembre dernier [7<sup>e</sup> séance], il a dénoncé, avec, à l'appui, des faits et des preuves convaincants, les crimes commis par les troupes de l'agresseur étranger au Kampuchea et le plan des autorités vietnamiennes visant à vietnamiser le Kampuchea. Aujourd'hui, alors que nous siégeons dans cette instance vouée à la paix, les agresseurs exercent encore leur tyrannie sur la terre du Kampuchea, le sang des Kampuchéens innocents continue de couler, la région le long de la frontière entre le Kampuchea et la Thaïlande fait sans cesse l'objet de harcèlements et la paix en Asie du Sud-Est continue d'être menacée. Parmi les grondements de ses avions, de ses chars et de ses canons, le Viet Nam fait entendre des paroles apaisantes, comme "retrait des troupes" ou "dialogue".

52. En vérité, les autorités vietnamiennes ont parlé en termes retentissants de la question cruciale du retrait de toutes les troupes étrangères du Kampuchea. Toutefois, une simple analyse suffit à montrer qu'en dépit de leurs beaux discours elles n'ont jusqu'ici pris aucun engagement eu égard au retrait de leurs troupes. Par exemple, à une occasion, elles ont déclaré avoir "partiellement retiré" leurs troupes, et à une autre elles ont dit qu'elles "retireraient la plupart des troupes vietnamiennes dans un délai de cinq à dix ans". Chacun sait que le "retrait partiel" des troupes vietnamiennes est une farce, et qu'il ne s'agit que d'une rotation de troupes. Le Ministre des affaires étrangères du Viet Nam lui-même, Nguyen Co Thach, a admis en public que si les troupes vietnamiennes étaient stationnées au Kampuchea c'était pour "protéger le

processus de réhabilitation du régime à Phnom Penh" et "empêcher qu'on ne force le Viet Nam à retirer toutes ses troupes du Kampuchea". Ses paroles ont révélé clairement la véritable intention du Viet Nam, qui n'a jamais été le retrait total de ses troupes du Kampuchea. En parlant d'un "retrait de la plupart des troupes" et d'un "délai de cinq à dix ans", le Viet Nam a montré à l'évidence qu'il ne considère pas son occupation armée du Kampuchea, qui remonte à six ans, suffisamment longue et qu'il a l'intention de la poursuivre jusqu'aux dernières années de ce siècle. En d'autres termes, le Viet Nam, prenant ses rêves pour des réalités, estime que ce n'est qu'après avoir réalisé son plan de vietnamisation du Kampuchea que le stationnement de ses troupes au Kampuchea ne sera plus nécessaire. Si le Viet Nam veut sincèrement retirer ses troupes d'occupation, pourquoi ne déclare-t-il pas tout de go qu'il est prêt à le faire, complètement et inconditionnellement, dans les plus brefs délais ?

53. Deuxièmement, s'agissant de prétendues nouvelles propositions en vue d'entamer un "dialogue" et de convoquer une "conférence internationale", il convient de les regarder de plus près pour voir ce qu'elles cachent. Récemment, le Viet Nam a proposé qu'un "dialogue" ait lieu rapidement entre les pays membres de l'ANASE et les trois pays d'Indochine, proposition qui a été suivie d'une autre, pour la convocation d'une "conférence internationale" sur la question du Kampuchea, avec la participation des "trois pays d'Indochine". Le Viet Nam désire-t-il réellement un règlement négocié de la question du Kampuchea ? Ce qui l'inspire, ce n'est pas la sincérité mais un désir de conspiration. Comme on le sait, tôt ou tard interviendra une solution politique pour régler la question du Kampuchea, comme cela est vrai du règlement de toutes les autres questions internationales. Cependant, toute solution politique au problème du Kampuchea doit se fonder sur le retrait complet des troupes vietnamiennes du Kampuchea. C'est ce que préconisent depuis longtemps les résolutions de l'Assemblée générale et la Déclaration sur le Kampuchea<sup>1</sup>, adoptée par la Conférence internationale sur le Kampuchea. C'est précisément sur cette question cruciale que le Viet Nam, à ce jour, a refusé de s'engager. Voilà la question que nous voulons poser : puisque le Viet Nam a fait la sourde oreille à la demande raisonnable — qu'il refuse d'accepter — de la majorité écrasante des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, y compris des pays membres de l'ANASE, comment pourra-t-il alors considérer les décisions d'une autre conférence internationale comme ayant force obligatoire ? En outre, tout dialogue ou toute négociation concernant la question du Kampuchea devrait logiquement avoir lieu au premier chef avec la partie victime — le Kampuchea — et pas seulement avec celle des pays membres de l'ANASE. Le Viet Nam non seulement refuse de s'engager à retirer ses troupes, mais essaie de court-circuiter le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique. Le "dialogue", les "négociations" et les "conférences internationales" que propose le Viet Nam n'ont pour but que d'imposer à la communauté internationale le fait accompli de son invasion et de son occupation du Kampuchea et de légitimer le régime fantoche de Phnom Penh. Ceux qui veulent trouver une solution raisonnable au problème du

Kampuchea ne se laisseront pas tromper par ces manœuvres.

54. Troisièmement, les autorités vietnamiennes ont également subordonné le retrait de leurs troupes du Kampuchea à l'exclusion de l'une des forces de résistance du Kampuchea. C'est aussi absurde que si un cambrioleur rentrait dans une maison et subordonnait son départ à l'"expulsion" du propriétaire. On sait que les trois forces de résistance au Kampuchea comptent, comme l'a indiqué Samdech Sihanouk, des patriotes éminents. C'est grâce à leur unité et à leur lutte résolue que les agresseurs ne peuvent espérer maintenir leur occupation du Kampuchea. En conséquence, l'exclusion de l'une des trois forces de résistance reviendrait à briser l'unité des forces patriotiques du Kampuchea, à désarmer les victimes de l'agression et ainsi à affaiblir et finalement à mettre le peuple kampuchéen hors d'état de lutter contre l'agression vietnamienne.

55. En dernière analyse, les prétendues nouvelles propositions faites par les autorités vietnamiennes n'indiquent aucune "flexibilité" sur les questions critiques du retrait total des troupes du Kampuchea ou de l'autodétermination du peuple kampuchéen. Ces "nouvelles propositions" montrent seulement que les autorités vietnamiennes sont obligées de recourir à des manœuvres politiques pour obtenir ce qu'elles n'ont pu obtenir par la force des armes étant donné qu'elles ont été incapables sur le champ de bataille de balayer les forces de résistance du Kampuchea.

56. Quatrièmement, pour justifier son refus de retirer ses troupes et ses agressions persistantes, le Viet Nam débite toujours la même platitude de la prétendue menace chinoise. Mais ce n'est pas en les répétant sans cesse que les mensonges deviennent des vérités. Envahir et occuper un pays voisin sous prétexte de défendre sa propre sécurité n'est certainement pas une invention nouvelle des autorités vietnamiennes; le même prétexte a été invoqué tant par Israël, lorsqu'il a envahi et saisi des territoires arabes, que par l'Afrique du Sud lorsqu'elle a envahi l'Angola et occupé par la force la Namibie. L'allégation du Viet Nam, selon laquelle la Chine s'est engagée dans une guerre d'agression à partir du sud-ouest et à travers le Kampuchea démocratique, est un mensonge caractérisé. Il est vrai que dans le passé la Chine a appuyé le Kampuchea démocratique, sans pour autant l'encourager ou l'aider à s'opposer au Viet Nam. La Chine espérait seulement que les deux pays vivraient en harmonie sur un pied d'égalité. Maintenant, si la Chine appuie le Kampuchea démocratique, c'est par fidélité à la position du Gouvernement chinois qui est d'aider les peuples victimes de l'agression dans leur lutte pour obtenir l'indépendance nationale et défendre leur souveraineté, comme la Chine a appuyé avec altruisme pendant de longues années le Viet Nam dans sa lutte de libération nationale. Nous ne voulons pas voir la guerre entre les Kampuchéens et les Vietnamiens. La guerre au Kampuchea n'est pas provoquée par la Chine; elle est le seul fait du Viet Nam. La Chine espère sincèrement que le Kampuchea pourra maintenir des relations pacifiques, amicales et de bon voisinage avec tous les pays voisins, y compris le Viet Nam.

57. Pour établir des relations de bon voisinage, il faut avant tout que le Viet Nam retire ses troupes du Kam-

puchea afin d'éliminer la véritable "menace" contre le Kampuchea. De toute évidence, le Viet Nam ne peut pas justifier le retard qu'il met à retirer ses troupes en invoquant une prétendue menace chinoise.

58. La Chine est résolument opposée à l'agression du Viet Nam et à toutes ses manœuvres politiques et espère sincèrement que la question du Kampuchea sera réglée de façon juste et raisonnable. L'appui de la Chine aux forces de résistance du Kampuchea démocratique ne suppose nullement que nous voulions voir l'une des trois factions revendiquer tout le pouvoir à l'avenir. A notre avis, la clef du règlement de la question du Kampuchea dépend du retrait de toutes les troupes vietnamiennes du Kampuchea. Après le retrait des troupes, le système politique et la structure gouvernementale du Kampuchea ainsi que le destin de son peuple seront déterminés par le peuple kampuchéen lui-même, à l'abri de toute ingérence extérieure. Nous sommes en faveur d'élections libres générales, sous la supervision de l'Organisation des Nations Unies et organisées par les forces politiques du Kampuchea après le retrait de toutes les troupes. Nous espérons voir le Kampuchea devenir un Etat indépendant, pacifique, neutre et non aligné après la libération de tout le pays.

59. Le Gouvernement chinois espère sincèrement que la présente session de l'Assemblée générale réaffirmera les résolutions qui ont été adoptées aux sessions précédentes sur la question de la situation au Kampuchea, pour défendre la justice et la dignité humaine et pour contribuer à sauvegarder les principes de la Charte des Nations Unies et les normes fondamentales qui régissent les relations internationales. Nous appuyons le projet de résolution présenté par les six Etats membres de l'ANASE et d'autres pays et lançons un appel aux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies pour qu'ils l'appuient également.

60. M. KURODA (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : Le problème du Kampuchea n'est toujours pas résolu et les perspectives d'une solution pacifique ne sont pas plus brillantes que l'année dernière. Le peuple kampuchéen est toujours privé du droit à l'autodétermination, et un très grand nombre de Kampuchéens ont été obligés de chercher nourriture, abri et sécurité dans l'Etat voisin de Thaïlande, le long de la frontière entre ce pays et le Kampuchea. En fait, d'après le rapport de l'Opération de secours des Nations Unies dans la zone frontalière, en date du 4 septembre 1984, près de 250 000 personnes campent le long de la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea. La survie même de cette population dépend de l'assistance humanitaire qu'elle reçoit de la communauté internationale. En dépit d'appels répétés pour arrêter les attaques armées contre les camps de réfugiés civils, les offensives militaires vietnamiennes pendant la saison sèche en mars et avril de cette année ont encore une fois inclus des attaques contre les camps de réfugiés. On a appris que 82 500 Kampuchéens ont cherché refuge en Thaïlande et que 54 500 y sont encore. Selon le même rapport, cet afflux massif de réfugiés et de personnes déplacées en Thaïlande a affecté directement les villages thaïlandais de la région frontière et a imposé un lourd fardeau social et économique à cette région. L'opération de secours international est devenue encore plus difficile.

61. En dépit des efforts de la communauté internationale pour assurer un règlement politique global du problème du Kampuchea, la solution du problème par des négociations n'est même pas en vue et les forces étrangères demeurent au Kampuchea. Le Japon, avec la communauté internationale, continuera à maintenir qu'une solution militaire du problème du Kampuchea n'est ni acceptable ni réaliste.

62. Je voudrais maintenant souligner la position du Gouvernement japonais sur le problème du Kampuchea.

63. L'intervention militaire d'un pays dans les affaires d'un autre pays pour empêcher ses habitants de jouir du droit à l'autodétermination viole les principes du droit international et ne saurait être acceptée. Le peuple kampuchéen doit pouvoir bénéficier de son droit de choisir son propre future politique sans ingérence extérieure.

64. Le Japon est convaincu que dans l'impasse actuelle il est important de poursuivre l'examen des différents moyens permettant de trouver une solution au problème, tout en conservant notre position fondamentale. De ce point de vue, nous apprécions hautement la déclaration commune des ministres des affaires étrangères des pays membres de l'ANASE, intitulée "Appel en faveur de l'indépendance du Kampuchea", rendue publique à Djakarta le 21 septembre 1983<sup>2</sup>. Le Japon est convaincu que cet appel a été lancé de bonne foi, en tenant compte d'une évaluation réaliste de la situation et de la sécurité du Viet Nam. Nous espérons sincèrement que le Viet Nam comprendra cet appel. Le Japon a l'intention d'apporter toute la coopération possible à la recherche d'une solution politique au problème kampuchéen. A cette fin, à la réunion ministérielle de l'ANASE et avec ses partenaires au dialogue en juillet dernier, le Japon a présenté une proposition en trois points en vue de renforcer l'appel lancé par les ministres de l'ANASE.

65. Je voudrais présenter brièvement cette proposition : premièrement, une coopération financière aux activités de maintien de la paix, au cas où l'appel de l'ANASE de septembre dernier serait mis en œuvre avec l'approbation de tous les pays concernés; deuxièmement, une coopération en vue de l'envoi de personnel pour surveiller les élections libres lorsqu'elles se tiendront dans l'ensemble du Kampuchea, sous supervision internationale; et, troisièmement, notre coopération pour la reconstruction des pays d'Indochine lorsque la paix aura été rétablie au Kampuchea.

66. Tout en étant pleinement conscient des nombreuses difficultés qui font obstacle à la paix au Kampuchea, le Japon espère sincèrement qu'un terrain d'entente pour l'ouverture d'un dialogue fécond pourra être trouvé entre le Viet Nam et les pays membres de l'ANASE, et nous sommes prêts à coopérer pour créer un climat propice à ce dialogue.

67. Dans le cadre d'un tel effort, le Japon a l'intention de poursuivre son dialogue avec les pays membres de l'ANASE, ainsi qu'avec les autres pays concernés, y compris le Viet Nam.

68. A partir de cette position de départ, nous invitons le prince Norodom Sihanouk, président du Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique, à venir au Japon. Nous espérons que, sous sa prési-

dence, le Kampuchea démocratique étendra et consolidera sa position.

69. Je voudrais également parler de la visite au Japon par le Ministre des affaires étrangères du Viet Nam, M. Nguyen Co Thach, au début de ce mois. Il a eu avec le Ministre des affaires étrangères du Japon, M. Abe, des discussions longues et franches; et tout en reconnaissant les différences de leurs positions fondamentales, les deux côtés ont partagé l'opinion qu'il était nécessaire que l'ANASE et le Viet Nam fassent tous les efforts possibles pour trouver un terrain d'entente propice à un dialogue productif.

70. Le Gouvernement japonais remercie le Président du Comité spécial, M. Massamba Sarré, du Sénégal, ainsi que les autres membres du Comité spécial des efforts qu'ils continuent de faire pour mettre au point un processus de négociation qui aboutisse à un règlement politique global du problème. Nous exprimons également notre sincère reconnaissance au Secrétaire général et à son représentant spécial, M. Rafeuddin Ahmed, ainsi qu'à leur personnel pour les efforts qu'ils consacrent à la recherche d'un règlement négocié du problème kampuchéen. Nous leur demandons de continuer à travailler au règlement pacifique de cette question internationale pressante.

71. Le Japon reconnaît la gravité de la situation dans laquelle se trouvent les réfugiés kampuchéens et les personnes déplacées et le fardeau énorme que doit supporter le Gouvernement thaïlandais. Nous sommes profondément reconnaissants pour le dévouement généreux de tous ceux qui participent aux programmes d'assistance humanitaire aux réfugiés de l'Opération de secours des Nations Unies dans la zone frontalière, du PAM, du HCR, du Comité international de la Croix-Rouge et de plusieurs institutions bénévoles.

72. Pour des raisons humanitaires et aussi dans l'espoir d'alléger le fardeau de la Thaïlande, mon gouvernement a contribué de façon positive à ces activités et il poursuivra ses efforts au mieux de ses possibilités. Le Japon demande à tous les pays qui sont en mesure de le faire d'accroître leur aide aux réfugiés qui en ont besoin, en particulier ceux qui se trouvent le long de la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea et dans les centres de réfugiés en Thaïlande, de même qu'aux villageois thaïlandais qui ont été touchés.

73. Pour terminer, je voudrais confirmer que le Japon appuie pleinement le projet de résolution A/39/L.3 et qu'il s'est associé aux pays de l'ANASE en se portant coauteur de ce projet de résolution. Nous prions tous les Etats Membres qui respectent la justice internationale et recherchent la paix mondiale d'appuyer ce projet de résolution, reconnaissant ainsi que l'intervention armée dans un autre pays doit être catégoriquement rejetée et que le droit à l'autodétermination du peuple kampuchéen doit être rétabli.

74. M. BIRIDO (Soudan) [*interprétation de l'arabe*] : L'Assemblée générale, une fois de plus, discute de la situation au Kampuchea et, une fois de plus, elle se voit obligée de se pencher sur les souffrances persistantes du peuple kampuchéen, souffrances provoquées par l'agression et l'invasion dont lui-même, ses territoires et sa souveraineté font l'objet. Bien que l'Assemblée ait discuté de la question les années précédentes,



les efforts réalisés dans l'espoir de trouver une solution conforme aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies n'ont pas donné de résultat positif et tous les espoirs fondés sur l'Assemblée ont été déçus. Il ne fait aucun doute que la persistance de ce problème ne pourra qu'aggraver les difficultés qui existent déjà dans la région.

75. La question du Kampuchea n'est pas la cause du peuple kampuchéen seulement, malgré les ravages dont il souffre depuis longtemps; ce n'est pas la cause des peuples de l'Asie du Sud-Est seulement, malgré les conséquences négatives qui en découle pour ces peuples. C'est d'abord et avant tout une cause qui est organiquement liée aux principes qui régissent les relations entre les membres de la communauté internationale, compte tenu de la Charte des Nations Unies, du droit international et des normes internationales — et en particulier du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats Membres et du non-recours à la force pour résoudre les conflits.

76. Par conséquent, la question du Kampuchea continue de polariser de plus en plus l'attention internationale. Elle est devenue l'un des problèmes d'une longue liste de problèmes chroniques que connaît la communauté internationale, du fait de certaines pratiques et politiques qui sont en violation des instruments internationaux, qui menacent la sécurité et l'indépendance de pays et de peuples et qui réduisent les possibilités de coopération entre les pays du monde qui ont des systèmes politiques, économiques et sociaux différents. Voilà pourquoi le Soudan porte un tel intérêt à la question du Kampuchea et à son évolution. J'en veux pour preuve la participation du Soudan aux efforts qui sont faits sur le plan international pour trouver un règlement juste et pacifique de la question. Mon pays a appuyé les nombreuses résolutions adoptées par l'Assemblée générale, lors de sessions antérieures, au sujet de la situation au Kampuchea. En outre, le Soudan a participé à la Conférence internationale sur le Kampuchea ainsi qu'aux activités du Comité spécial sur la question.

77. Mon pays a suivi les événements politiques qui ont précédé et suivi la création d'une coalition au Kampuchea, sous la direction du prince Norodom Sihanouk, en vue de donner une nouvelle impulsion aux efforts déployés sur le plan international pour trouver un règlement juste et pacifique de la question.

78. L'attitude du Soudan se fonde sur la ferme conviction qu'il est nécessaire de respecter les principes fondamentaux qui régissent la coopération entre pays, dans le cadre de la Charte, ainsi que la souveraineté et l'indépendance des pays et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures. C'est là une obligation qui ne saurait être supprimée au Kampuchea, au Moyen-Orient ou en Afghanistan.

79. Peut-être y a-t-il une lueur d'espoir dans le fait que la communauté internationale a condamné ouvertement ce qui s'est passé au Kampuchea, de la même façon qu'elle a condamné ce dont l'Afghanistan et le peuple palestinien ont été victimes. Ce que veut la communauté internationale, et ce qui reste l'élément critique, c'est la préservation des normes internationales, de même que la réalisation des objectifs de la Charte.

80. A cet égard, nous voudrions louer les efforts déployés par les pays membres de l'ANASE pour arriver à un règlement pacifique de cette question. Nous espérons que ces efforts, à la lumière des déclarations faites par les parties intéressées, aboutiront à un règlement pacifique qui préservera l'indépendance et l'intégrité territoriale du Kampuchea, tout en assurant la sécurité et les intérêts de tous les pays de la région dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et de ses résolutions.

81. C'est pourquoi nous tenons à réaffirmer que la question du Kampuchea ne sera résolue que s'il est mis fin immédiatement à toutes les hostilités et que si toutes les forces étrangères sont immédiatement retirées du territoire. Cela est essentiel pour que le peuple kampuchéen puisse exercer son droit à l'autodétermination, à l'abri de toute intervention ou coercition étrangères. Il faut garantir le plein respect de l'indépendance et de l'intégrité territoriale du Kampuchea par un règlement global qui mette fin aux souffrances du peuple kampuchéen.

82. Je voudrais rendre hommage au Secrétaire général pour son rapport sur la situation au Kampuchea [A/39/576] et le remercier ainsi que son représentant spécial, M. Rafeeuiddin Ahmed, des efforts qu'ils ont déployés en vue de parvenir avec toutes les parties intéressées à une solution pacifique de la question du Kampuchea, sur la base des résolutions de l'Assemblée générale. Nous espérons que toutes les parties intéressées coopéreront avec le Secrétaire général afin qu'il puisse poursuivre sa mission de bons offices et contribuer à un règlement juste et pacifique de cette question.

83. Enfin, je tiens à indiquer que ma délégation votera en faveur du projet de résolution A/39/L.3, pour prouver notre attachement à la Charte des Nations Unies, notre respect de l'indépendance, de la souveraineté des peuples et de la non-ingérence dans les affaires intérieures et notre foi dans le renforcement du principe de non-recours à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales et le règlement pacifique des différends.

84. M. KRISHNAN (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : Les événements qui touchent la paix et la sécurité internationales dans la région de l'Asie du Sud-Est, région voisine de la nôtre, sont pour nous source de profondes préoccupations. Le 17 octobre, lorsqu'on examinait le premier rapport de la Commission de vérification des pouvoirs [32<sup>e</sup> séance], ma délégation a saisi cette occasion pour rappeler le fait que l'Inde reconnaît le Gouvernement de la République populaire du Kampuchea à Phnom Penh comme gouvernement légitime et légal du peuple du Kampuchea et que la République populaire du Kampuchea devrait pouvoir occuper la place qui lui revient de droit à l'Organisation des Nations Unies. Nous ne voyons pas ce qui pourrait découler de positif d'une discussion à laquelle la République populaire du Kampuchea ne participerait pas.

85. Il faut rappeler que la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés qui s'est réunie à New Delhi en mars 1983 avait décidé de laisser vacant le siège du Kampuchea au Mouvement. Cette décision avait été prise après un long débat sur la question de la représentation du

Kampuchea qui, clairement, montrait une absence de consensus sur cette question.

86. Lors de cette conférence,

“Passant en revue la situation en Asie du Sud-Est, les chefs d’Etat ou de gouvernement se sont montrés fort préoccupés par les conflits continus et les tensions qui agitent cette région, en particulier du fait que de nombreux Etats en cause sont membres du Mouvement des pays non alignés. Ils ont réaffirmé leur appui aux principes de non-ingérence dans les affaires d’Etats souverains et de l’inadmissibilité de l’emploi de la force contre des Etats souverains. Ils ont mis en garde contre le danger réel d’une propagation des tensions existant au Kampuchea et alentours. Ils se sont déclarés convaincus qu’il faut d’urgence trouver un moyen de renverser la tendance par une solution politique globale qui prévoie le retrait de toutes les forces étrangères, garantissant ainsi le plein respect de la souveraineté, de l’indépendance et de l’intégrité territoriale de tous les Etats de la région, y compris le Kampuchea.

“Les chefs d’Etat ou de gouvernement ont réaffirmé le droit du peuple kampuchéen de déterminer son propre destin sans ingérence, subversion ou coercition étrangères et ils ont exprimé l’espoir qu’un processus de négociation et la compréhension mutuelle permettront de créer un climat favorable à l’exercice de ce droit. Ils sont également convenus que les problèmes d’ordre humanitaire résultant des conflits qui troublent cette région appellent des mesures d’urgence exigeant la coopération active de toutes les parties concernées. Ils ont instamment prié tous les Etats de la région d’entamer un dialogue conduisant au règlement de leurs différends et à l’instauration d’une paix et d’une stabilité durables dans la région, ainsi qu’à l’élimination d’ingérences ou de menaces d’intervention de puissances extérieures. Dans ce contexte, ils ont noté avec approbation les efforts déployés en vue de créer dans les meilleurs délais une zone de paix, de liberté et de neutralité dans la région et ils ont demandé à tous les Etats d’apporter leur appui entier à ces efforts<sup>4</sup>.”

87. Nous espérons que toute solution de ce problème se fondera sur les principes et dans le cadre que je viens de mentionner, acceptés par la septième Conférence des pays non alignés et réaffirmés lors de la Réunion des ministres des affaires étrangères et des chefs de délégation des pays non alignés, à la trente-neuvième session de l’Assemblée générale, tenue à New York du 1<sup>er</sup> au 5 octobre 1984 [voir A/39/560, annexe].

88. En prenant la parole sur la question du Kampuchea, ma délégation s’inspire de deux préoccupations majeures. Tout d’abord, nous souhaitons atténuer les effets sur le peuple du Kampuchea de la terrible situation créée de façon si délibérée et si calculée par le régime de Pol Pot. Le peuple kampuchéen commence seulement à se remettre des conséquences de la politique honteuse du régime de Pol Pot. Sous le régime de la République populaire du Kampuchea, le peuple kampuchéen s’engage dans un effort important de reconstruction économique et sociale, appuyé par la communauté internationale et auquel diverses institutions des Nations Unies au Kampuchea coopè-

rent. Le rapport du Secrétaire général [A/39/576] nous donne des informations utiles en ce qui concerne la mise en œuvre des programmes d’assistance humanitaire au peuple kampuchéen. Nous apprécions vivement les efforts inlassables déployés par les institutions des Nations Unies ainsi que par de nombreuses organisations non gouvernementales, dont les fonctionnaires ont travaillé avec beaucoup d’abnégation pour empêcher tout un peuple de sombrer dans l’abîme et lui donner un minimum d’espoir et de sécurité. L’Inde a poursuivi son modeste effort bilatéral pour améliorer les conditions au Kampuchea, malgré ses propres problèmes et ses besoins urgents. Ma délégation espère que la communauté internationale apportera toute l’aide possible dans les domaines matériel, financier et économique au Kampuchea pour contribuer à son redressement économique.

89. Notre deuxième préoccupation vise les tensions qui prévalent toujours dans la région de l’Asie du Sud-Est. A notre avis, le recours à des positions dures et à la restauration du *statu quo ante* ne contribuerait pas à résoudre les problèmes de la région. Nous sommes fermement convaincus que seul un dialogue entre les parties intéressées peut créer les conditions d’une solution politique pacifique et durable. Il est urgent maintenant de promouvoir une atmosphère de confiance mutuelle afin que les consultations aboutissent aux résultats désirés. Il ne saurait y avoir de solution militaire à cette question. Il faut une approche équilibrée qui tienne compte de la sécurité et d’autres considérations intéressant tous les pays de la région et qui élimine toute ingérence extérieure. Nous voulons que le dialogue soit maintenu et que toute les propositions soient discutées afin de parvenir à une solution politique.

90. L’Inde n’a cessé d’apporter son appui et son assistance aux efforts visant à trouver une solution pacifique aux problèmes de la région. Nous sommes liés aux autres pays de la région par des liens d’amitié qui remontent très loin dans l’histoire. Nous continuons à appuyer toute mesure constructive propre à réduire les tensions et à déboucher sur une solution politique viable. Nous croyons, cependant, que l’approche qui est définie dans le projet de résolution A/39/L.3 ne vise pas directement ce résultat. En conséquence, nous nous abstenons lors du vote sur le projet de résolution, comme nous l’avons fait les années précédentes, lorsque des textes analogues avaient été présentés.

91. M. TURBAY-TURBAY (Colombie) [interprétation de l’espagnol] : La communauté internationale doit redoubler d’efforts solidaires pour trouver une solution pacifique et durable qui apporterait à l’Asie du Sud-Est la paix qu’elle mérite, la stabilité qu’elle demande et la prospérité qu’elle réclame et que, grâce au soutien de tous les Etats de la terre, elle obtiendra dans un avenir proche.

92. Les principes fondamentaux énoncés par la Charte des Nations Unies, et que l’Assemblée a réitérés maintes fois, doivent servir de phare à notre survie et de directives nécessaires à la recherche de la solution pacifique qui doit sans cesse nous inspirer dans nos efforts.

93. Le respect de la souveraineté, de l’indépendance et de l’intégrité territoriale de tous les Etats, la non-ingérence dans les affaires intérieures, le respect de la

libre autodétermination des peuples, le non-recours à la force dans les relations internationales et le règlement des différends par des moyens pacifiques ont été, pour la Colombie, des règles dont le respect est inéluctable et qui définissent sa politique extérieure.

94. Chaque violation de ces principes représente une atteinte au droit international et fait obligation à la communauté internationale de relever ce défi et d'y remédier, en tant que problème de responsabilité supranationale.

95. La Colombie rejette toutes ces infractions, quel que soit l'Etat ou la puissance qui s'est livré à l'agression, et elle offrira et fournira ses bons offices dans le but de trouver des solutions pacifiques fondées sur la Charte.

96. Fidèles à cette tradition historique, nous n'hésitons pas à réitérer notre inquiétude en ce qui concerne la présence militaire étrangère au Kampuchea, et nous réclamons pour le peuple de ce pays l'exercice légitime de ses droits inaliénables et souverains. En conséquence, nous prions instamment la communauté des nations d'appuyer, sans aucune réserve, la réalisation du droit du Kampuchea à la souveraineté, son droit de choisir librement son propre destin, d'être l'artisan de sa richesse, l'architecte de son progrès, le mécène de sa propre identité culturelle, de choisir démocratiquement le régime social, économique et politique qu'il souhaite, et de rechercher, de manière autonome, les voies de son avenir, c'est-à-dire les droits dont, selon nous, chaque Etat dispose.

97. Les troupes et les conseillers militaires doivent retourner dans leurs casernes d'origine. Nous demandons un retrait total des forces étrangères, en tant que mesure indispensable à un rétablissement de la situation normale.

98. Mon pays pratique sa foi dans les grandes idées de l'humanisme le plus pur. Comme chacun le sait, nos mains n'ont jamais tenu d'armes, si ce n'est pour la défense de notre intégrité territoriale. C'est pourquoi nous croyons être parfaitement autorisés à rejeter toute intervention ou ingérence militaire de la part d'un pays dans les affaires d'un autre.

99. Nous voudrions également apporter notre appui à toutes les initiatives en vue de fournir aide et secours aux réfugiés kampuchéens en Thaïlande.

100. En manifestant notre reconnaissance au Secrétaire général pour ses efforts concernant cette question qui présente une grande importance pour des pays comme la Colombie, nous lançons un appel pressant à tous les pays directement concernés pour qu'ils respectent les résolutions qui, s'inspirant des principes cardinaux de la Charte signée à San Francisco, ont été adoptées par l'Assemblée générale.

101. Nous croyons qu'il est possible, si l'on fait preuve d'une volonté politique sincère et solide, de trouver des solutions qui permettent d'harmoniser les préoccupations légitimes de toutes les parties au conflit.

102. Les efforts du Groupe de Contadora et ses travaux, avec l'appui de la communauté internationale, en faveur des Etats d'Amérique centrale et des Caraïbes, sont la preuve tangible de l'efficacité du dialogue qui permet de créer l'équilibre nécessaire à la paix et au développement pour tous les pays de la région.

103. Le dialogue pour la paix doit être préconisé comme la panacée universelle pour la compréhension et l'harmonie entre les peuples.

104. Pour conclure, permettez-moi d'affirmer que sous toutes les latitudes de la planète c'est le langage de la paix qui, en réalité, trace avec certitude la voie de la survie de l'humanité.

*La séance est levée à 16 h 45.*

#### NOTES

<sup>1</sup> *Rapport de la Conférence internationale sur le Kampuchea, New York, 13-17 juillet 1981* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.81.I.20), annexe I.

<sup>2</sup> *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-huitième année, Supplément de juillet, août et septembre 1983*, document S/15999.

<sup>3</sup> A/CONF.109/8.

<sup>4</sup> Voir A/38/32, annexe, sect. I., par. 112 et 113.